



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.4/48/1  
27 septembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session  
COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION  
(QUATRIEME COMMISSION)

QUESTIONS RENVOYÉES A LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION (QUATRIEME COMMISSION)

Lettre datée du 24 septembre 1993, adressée au Président  
de la Commission des questions politiques spéciales et de  
la décolonisation (Quatrième Commission) par le Président  
de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-huitième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Permettez-moi par ailleurs d'appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/48/250), ainsi que sur la recommandation concernant l'ordre du jour des grandes commissions figurant dans la section IV (par. 39) de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée à sa 3e séance plénière : je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Samuel R. INSANALLY

Annexe

QUESTIONS RENVOYÉES A LA COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION (QUATRIÈME COMMISSION)

1. Effets des rayonnements ionisants (point 83).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 84).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 85).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 86).
5. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 87).
6. Questions relatives à l'information (point 88).
7. Science et paix (point 89).
8. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (point 90).
9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 116).
10. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (point 117).
11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 118).
12. Rapport du Conseil économique et social [chap. V (sect. A)] (point 12).  

[L'Assemblée générale a décidé que le chapitre V  
(section A) serait également renvoyé aux Deuxième,  
Troisième et Cinquième Commissions.]
13. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 119).

14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18).

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/48/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon qu'elle puisse examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.]

15. Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale (point 38).

[L'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par cette organisation pourraient participer aux débats en séance plénière et que les organisations et personnes portant un intérêt particulier à la question pourraient être entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).]

16. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 46).

[L'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à la question seraient entendues en même temps à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).]

-----